

sa vie dans sa soixante-treizième année, le 13 décembre 1789, bien loin de son pays natal : Narbonne avait été son berceau, Utrecht eut ses cendres.

Le dépôt qu'il avait remis à Dom Patert (15) a passé avec tout le fonds de Saint-Germain-des-Prés à la Bibliothèque nationale, il renferme des pièces originales, bulles du pape, brevets du roi, lettres-patentes du Parlement, munies encore de leurs sceaux, relatives à l'histoire du couvent de Port-Royal ; le document le plus ancien est un acte de visite faite par l'abbé général de Cîteaux en 1504, Dom Royer ; on y a rassemblé tout ce qui concerne la translation du monastère des Champs au faubourg Saint-Jacques en 1615, les lettres de la Reine-Mère se déclarant fondatrice, le bref du pape Urbain VIII qui exempte les religieuses de la juridiction de Cîteaux et les soumet à l'archevêque de Paris, la permission d'user du bréviaire romain, la lettre par laquelle Louis XIII se démet du droit de nomination de l'abbesse, etc. la collection intéressante de tout ce qui concerne la nomination à la coadjutorerie de l'abbaye d'abord de Jacqueline Arnauld, ensuite de sa sœur Angélique qui lui fut substituée et sa prise de possession le 10 avril 1602. La lettre du cardinal d'Ossat est relative aux négociations de cette affaire avec la Cour romaine, elle est adressée à M. Marion, conseiller d'État et grand-père de la postulante.

Ces parchemins, dont quelques-uns avaient passé à l'état de reliques, mais dont l'exode nous est complètement inconnu, furent ajoutés à ce que les moines possédaient d'originaux sur le jansénisme, ses annales et ses principaux

---

(15) Jean-Samson Patert, de Compiègne, né en 1719, profès de Saint-Faron de Meaux, le 27 octobre 1737, était encore à Saint-Germain-des-Prés, en 1790, à la suppression des ordres religieux.